

Recueil des actes administratifs

■ n° 380

21 janvier 2022

Pages 9447 à 9468

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2021-691 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Génie civil – construction durable.....	9451
Arrêté n° 2021-692 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Informatique.....	9451
Arrêté n° 2021-693 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Réseaux et télécommunications.....	9452
Arrêté n° 2021-694 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Techniques de commercialisation.....	9452
Arrêté n° 2021-695 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Génie civil – Construction durable.....	9453
Arrêté n° 2021-696 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Informatique.....	9453
Arrêté n° 2021-697 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Réseaux et télécommunications.....	9454
Arrêté n° 2021-698 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Techniques de commercialisation.....	9454
Arrêté n° 2021-699 du 9 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Génie biologique.....	9455
Arrêté n° 2021-700 du 9 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Génie biologique.....	9455
Arrêté n° 2021-701 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé parcours Cursus Master Ingénierie.....	9456
Arrêté n° 2021-702 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil.....	9457
Arrêté n° 2021-703 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique.....	9457
Arrêté n° 2021-704 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques.....	9458
Arrêté n° 2021-705 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie.....	9458
Arrêté n° 2021-706 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre.....	9459
Arrêté n° 2021-707 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie.....	9459

Arrêté n° 2021-708 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé.....	9460
Arrêté n° 2021-709 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil.....	9461
Arrêté n° 2021-710 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique.....	9461
Arrêté n° 2021-711 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques.....	9462
Arrêté n° 2021-712 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie.....	9462
Arrêté n° 2021-713 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre.....	9463
Arrêté n° 2021-714 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie.....	9464
Arrêté n° 2021-715 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé.....	9464
Arrêté n° 2021-716 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral.....	9465
Arrêté n° 2021-717 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité développeur full stack et web designer intégrateur.....	9466
Arrêté n° 2021-718 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du bâtiment : bâtiment et construction spécialité Coordination du BIM pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service.....	9466
Arrêté n° 2021-719 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Optique professionnelle.....	9467
Arrêté n° 2022-044 du 18 janvier 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique,	

de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....9467

Arrêtés

Arrêté n° 2021-691 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Génie civil – construction durable

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du bachelor universitaire de technologie spécialité Génie civil – construction durable pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- > Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- > Fabien Gendron, professeur agrégé, chef de département
- > Corentin Aubernon, professeur agrégé
- > Olivier Desayvre, responsable technique, Société Ivan Billard, Lagord

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-692 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Informatique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du bachelor universitaire de technologie spécialité Informatique pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- > Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- > Farid Ammar-Boudjelal, maître de conférences, chef de département
- > Etienne Carnovali, professeur certifié
- > Céline Marteau, professeuse agrégée
- > Emeraude Moinard, auto-entrepreneuse, entreprise Izenah, Saint Etienne de Montluc (44)

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-693 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Réseaux et télécommunications

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, et 2 du bachelor universitaire de technologie spécialité Réseaux et télécommunications pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- > Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- > Jamâl Khamlichi, maître de conférences, chef de département
- > Magali Slingue, professeuse agrégée
- > Noël-Brice Lecardonnel, responsable technique, Groupe Ceso Telecom, La Rochelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-694 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Techniques de commercialisation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, et 2 du bachelor universitaire de technologie spécialité Techniques de commercialisation pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- > Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- > Eric Jaufry, professeur certifié, directeur adjoint de l'IUT
- > Pascale David, professeuse agrégée, cheffe de département
- > Philippe David, professeur certifié
- > Roselyne Niel, professeuse agrégée
- > Joël Paquereau, conseiller et formateur en entrepreneuriat, Espace-Gestion, La Rochelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2021

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-695 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Génie civil – Construction durable**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2,
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 23,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 3, 4 et de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité Génie civil – Construction durable pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- > Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- > Fabien Gendron, professeur agrégé, chef de département
- > Corentin Aubernon, professeur agrégé
- > Olivier Desayvre, responsable technique, Société Ivan Billard, Lagord

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-696 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Informatique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 23,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 3, 4 et de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité Informatique pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- > Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- > Farid Ammar-Boudjelal, maître de conférences, chef de département
- > Etienne Carnovali, professeur certifié

- › Céline Marteau, professeuse agrégée
- › Emeraude Moinard, auto-entrepreneuse, entreprise Izenah, Saint Etienne de Montluc (44)

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-697 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Réseaux et télécommunications

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 23,

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3, 4 et de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité Réseaux et télécommunications pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- › Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- › Jamâl Khamlichi, maître de conférences, chef de département
- › Magali Slingue, professeuse agrégée
- › Noël-Brice Lecardonnel, responsable technique, Ceso Telecom, La Rochelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-698 du 8 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Techniques de commercialisation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 23,

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3, 4 et de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité Techniques de commercialisation pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- > Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- > Eric Jaufry, professeur certifié, directeur adjoint de l'IUT
- > Pascale David, professeuse agrégée, cheffe de département
- > Philippe David, professeur certifié
- > Roselyne Niel, professeuse agrégée
- > Joël Paquereau, conseiller et formateur en entrepreneuriat, Espace-Gestion, La Rochelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-699 du 9 décembre 2021 portant composition du jury du bachelor universitaire de technologie spécialité Génie biologique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la réforme de la licence professionnelle

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du bachelor universitaire de technologie spécialité Génie biologique pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- > Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- > Sandrine Didelot, maîtresse de conférences, cheffe de département
- > Anne Martinel, professeuse certifiée
- > Sid-Ahmed Rezzoug, maître de conférences
- > Léna Lefèbvre, chargée de filière, Société IFRIA, Talence (33)

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 9 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-700 du 9 décembre 2021 portant composition du jury du diplôme universitaire de technologie spécialité Génie biologique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 23,

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 3, 4 et de délivrance du diplôme universitaire de technologie spécialité Génie biologique pour l'année universitaire 2021-2022 est composé de :

- > Cyrille Barthélémy, maître de conférences, directeur de l'IUT, président
- > Sandrine Didelot, maîtresse de conférences, cheffe de département
- > Anne Martinel, professeuse certifiée
- > Sid-Ahmed Rezzoug, maître de conférences
- > Léna Lefèbvre, chargée de filière, Société IFRIA, Talence (33)

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 9 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-701 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé parcours Cursus Master Ingénierie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13 et suivants,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE**Article 1**

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé parcours Cursus Master Ingénierie est composée pour la rentrée universitaire 2022-2023 de :

- > Hélène Thomas, maîtresse de conférences, présidente,
- > Karell Bertet, maîtresse de conférences, mention Informatique,
- > Michel Goldberg, maître de conférences, mention Sciences pour la santé,
- > Éric Chaumillon, professeur des universités, mention Sciences de la Terre,
- > Juan Creus, professeur des universités, mention Physique, chimie,
- > Souleymane Kadri Harouna, maître de conférences, mention Mathématiques
- > Dina Razafindralandry, maître de conférences, mention Génie civil,
- > Gilles Radenac, maître de conférences, mention Environnement

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-702 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Cyrille Allery, maître de conférences, président,
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences,
- > Patrice Blondeau, maître de conférences,
- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences,
- > Dina Razafindralandry, maître de conférences,
- > Patrick Salagnac, professeur des universités,
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-703 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Alain Bouju, maître de conférences, président,
- > Frédéric Bertrand, maître de conférences,
- > Rémy Mullot, maître de conférences,
- > El Hadi Zahzah, maître de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-704 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Laurent Le Floch, maître de conférences, président,
- > Gilles Bailly-Maître, maître de conférences,
- > Laurence Cherfils, maîtresse de conférences,
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-705 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique chimie, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Lisianne Domon, maîtresse de conférences, présidente,

- > Jean-Luc Grosseau-Poussard, professeur des universités,
- > Marc Jeannin, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-706 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée, présidente
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences,
- > Vivien Mathé, maître de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-707 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Anne Aubert, maîtresse de conférences, présidente,
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé,
- > Coraline Bichet, contractuel, enseignant-chercheur LRU,
- > Pierrick Bocher, maître de conférences,
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences,
- > Denis Fichet, maître de conférences,
- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences,
- > Vincent Le Fouest, maître de conférences
- > Benoit Lebreton, maître de conférences,
- > Karine Monceau, maîtresse de conférences,
- > Gilles Radenac, maître de conférences,
- > Elodie Réveillac, maîtresse de conférences,
- > Benoit Simon-Bouhet, maître de conférences,
- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-708 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences,
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-709 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Cyrille Allery, maître de conférences, président,
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences,
- > Patrice Blondeau, maître de conférences,
- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences,
- > Dina Razafindralandry, maître de conférences,
- > Patrick Salagnac, professeur des universités,
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-710 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Alain Bouju, maître de conférences, président,
- > Frédéric Bertrand, maître de conférences,
- > Rémy Mullot, maître de conférences,

> El Hadi Zahzah, maître de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-711 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Laurent Le Floch, maître de conférences, président,
- > Gilles Bailly-Maître, maître de conférences,
- > Laurence Cherfils, maîtresse de conférences,
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-712 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Lisianne Domon, maîtresse de conférences, présidente,
- > Jean-Luc Grosseau-Poussard, professeur des universités,
- > Marc Jeannin, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-713 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée, présidente,
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences,
- > Vivien Mathé, maître de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-714 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Anne Aubert, maîtresse de conférences, présidente,
- > Mickael Airaud, professeur agrégé,
- > Coraline Bichet, contractuelle, enseignante-chercheuse,
- > Pierrick Bocher, maître de conférences,
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences,
- > Denis Fichet, maître de conférences,
- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences,
- > Vincent Le Fouest, maître de conférences
- > Benoit Lebreton, maître de conférences,
- > Karine Monceau, maîtresse de conférences,
- > Gilles Radenac, maître de conférences,
- > Elodie Réveillac, maîtresse de conférences,
- > Benoit Simon-Bouhet, maître de conférences,
- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-715 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences,
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-716 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral, la commission est composée comme suit :

- > Denis Fichet, maître de conférences, président,
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences,
- > Audrey Duriez, Forum des Marais,
- > Vincent Gayet, Lycée de Bourcefranc

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-717 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité développeur full stack et web designer intégrateur

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité développeur full stack et web designer intégrateur, la commission est composée comme suit :

- > Pierre Rodriguez, professeur certifié, président
- > Anthony Bourmaud, professeur certifié
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-718 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du bâtiment : bâtiment et construction spécialité Coordination du BIM pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du bâtiment : bâtiment et construction spécialité Coordination du BIM pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service, la commission est composée comme suit :

- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences, président
- > Christophe Gilliot, professeur associé à temps partiel
- > Maxime Picard, extérieur (SaS Tipee)

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-719 du 13 décembre 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Optique professionnelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Optique professionnelle, la commission est composée comme suit :

- > Marc Jeannin, maître de conférences, président
- > Abdelali Oudriss, maître de conférences,
- > Jean-François Morel, enseignant à la MFR de Brioux sur boutonne

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-044 du 18 janvier 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
BARTHELEMY	CYRILLE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP IUT GCCD	2022-044	21/01/2022
BARTHELEMY	CYRILLE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP RT	2022-044	21/01/2022
BRET	FREDERIC	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP DSI	2022-044	21/01/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP DSPM	2022-044	21/01/2022
CHARIL	VIOLAINE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP SPI	2022-044	21/01/2022
COSTEDOAT	LUC	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP DPAL	2022-044	21/01/2022
DE VIRON	OLIVIER	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP COLLEGIUM	2022-044	21/01/2022
FAYET	SYLVIE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP BU	2022-044	21/01/2022
FORBEAU	FRANCIS	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP DSI	2022-044	21/01/2022
GOLIARD	FRANCOIS	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP DSPM	2022-044	21/01/2022
GRAND	CAROLINE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP COM	2022-044	21/01/2022
O'BRIEN	CECILE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP DPAL	2022-044	21/01/2022
PONS	MARIE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP IDSE	2022-044	21/01/2022
RAHMANI	DJIMILA	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP COLLEGIUM	2022-044	21/01/2022
SEMPE	CHRISTOPHE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP COLLEGIUM	2022-044	21/01/2022
WEBER	RAOUL	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP BU	2022-044	21/01/2022

Article 2

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
INARD	CHRISTIAN	CRB12	CPER 21 27		2022-001	07/01/2022
SALAVILLE	NADÈGE	CRB12	CPER 21 27		2022-001	07/01/2022
WALLET	JEAN-MARC	CRB12	CPER 21 27		2022-001	07/01/2022

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier